

**Note d'information au public sur la mise à disposition de
l'étude d'impact et du dossier de création modificatif**

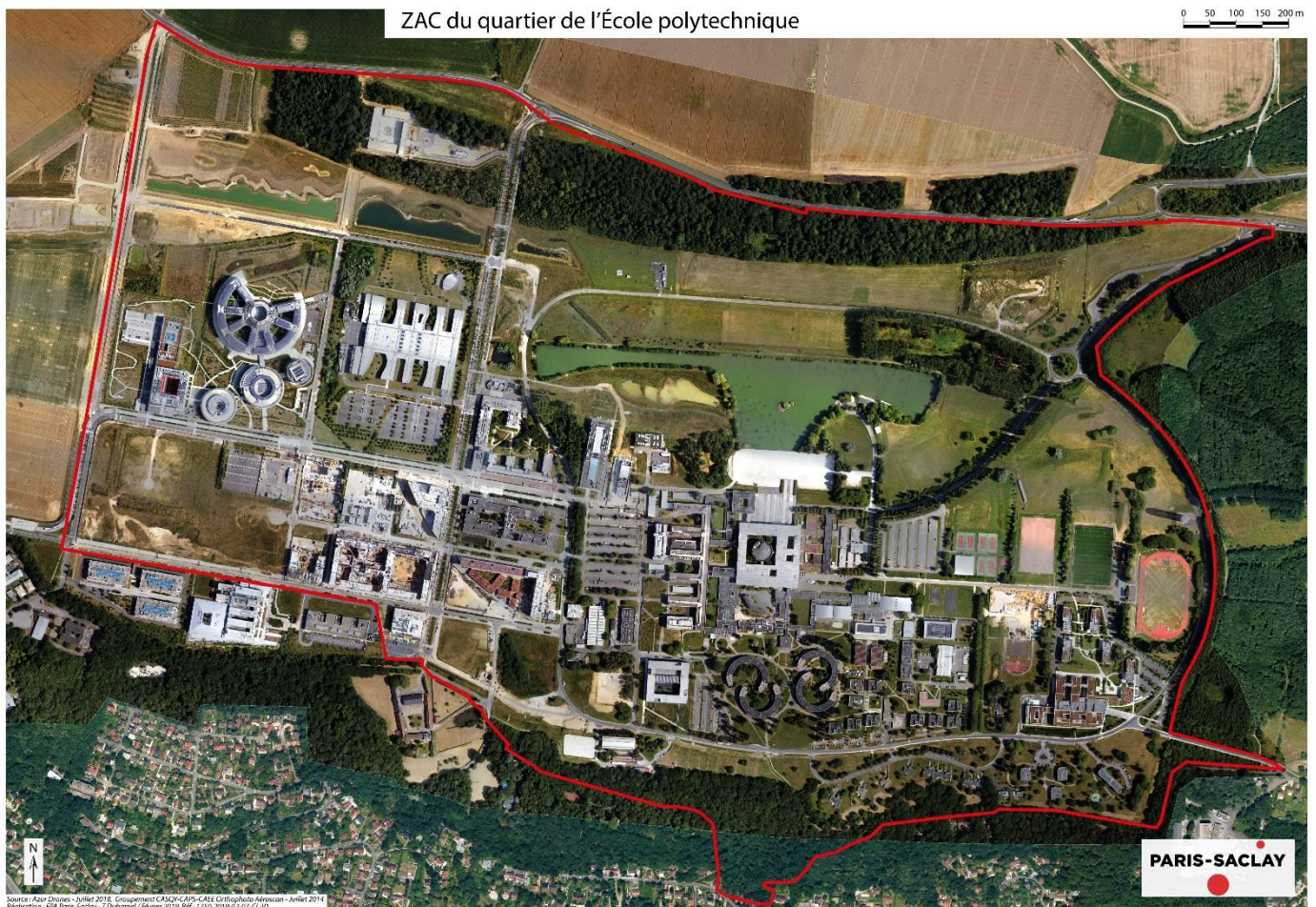
**Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de l'Ecole
polytechnique**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Actualisation de l'étude d'impact relative à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de l'Ecole polytechnique

En application de l'article L123-19 du Code de l'Environnement et sur l'initiative de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, en accord avec la Communauté d'agglomération Paris – Saclay et les communes de Palaiseau et de Saclay, il est sollicité l'avis du public sur la mise à jour de l'étude d'impact et de l'ensemble du dossier de création modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique.

L'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay porte plusieurs opérations d'aménagement au sein de l'Opération d'Intérêt National mentionnée à l'article R-102-3 du Code de l'Urbanisme. Le quartier de l'Ecole polytechnique, projet situé sur les communes de Palaiseau et de Saclay et couvrant 232 hectares, constitue la partie Est du campus urbain, pièce maîtresse du cluster Paris-Saclay.



La modification de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique est une nouvelle étape dans le projet d'aménagement de ce secteur du Campus urbain. Créée en avril 2012, et modifiée une première fois en juillet 2013, de nouvelles évolutions modifient la programmation globale du dossier de création de la ZAC. Le Contrat de Développement Territorial « Territoire Sud Plateau » et la décision de la Société du Grand Paris d'installer le Centre d'exploitation et de maintenance de la ligne 18 du Grand Paris Express ont fait évoluer les orientations d'aménagement du projet et le nombre de logements prévisionnels tout en maintenant les grands équilibres programmatiques initiaux. Par la suite, la décision de la Région Île-de-France d'implanter un lycée international et celle de l'Etat de déplacer la sous-préfecture de Palaiseau ont conduit à augmenter de manière substantielle la programmation d'équipements publics.

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement a pris l'initiative de la modification du dossier de création de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique par une délibération le 19 juin 2018. Une concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC a eu lieu du 3 octobre 2018 au 31 janvier 2019. L'Etablissement a ensuite tiré le bilan de cette concertation préalable qu'il a présenté à son conseil d'administration du 28 mars 2019.

Ainsi, dans le cadre de la modification de son dossier de création de ZAC, l'Etablissement Public d'Aménagement a réalisé une étude d'impact commune aux ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique et de Corbeville, conformément à l'article L122-1-II du Code de l'Environnement. Elle est l'objet de la présente mise à disposition du public.

La participation du public aura lieu du 24 mai au 24 juin 2019.

Le dossier mis à disposition du public comprend les documents suivants :

- La présente note d'information au public sur la mise à disposition
- Le dossier de création modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique
- L'étude d'impact Est RN 118 accompagnée de ses annexes, de l'avis de la MRAe, du mémoire en réponse à l'avis de la MRAe et de la délibération de la Ville de Palaiseau
- Le bilan de concertation préalable
- Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay du 28 mars 2019 approuvant le bilan de concertation préalable et le dossier de création modificatif de la ZAC.

Pendant toute la durée de cette participation du public, le dossier pourra être consulté et les observations et propositions du public pourront être déposées,

- via un formulaire en ligne, sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique Publications/Autre publications/Consultation du public/Etudes d'impact).
- Sur le site internet dédié de l'EPA Paris – Saclay : www.epaps.fr (rubrique Concertations).

Sur demande, une version papier est consultable

- au siège de l'EPA Paris – Saclay – 6 Boulevard Dubreuil – 91400 Orsay à ses horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 18h30 ; et le vendredi de 8h30 à 17h30 ;
- à la Direction départementale des territoires de l'Essonne – Boulevard de France – 91000 EVRY – du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le formulaire en ligne sur le site de la Préfecture permettra d'exprimer la demande d'examen de l'exemplaire papier pour la prise de rendez-vous.

A l'issue des 30 jours de participation, une liste et une synthèse des observations et propositions seront établies à l'issue de cette participation. Ces deux documents seront transmis au Préfet qui a la compétence pour approuver ce nouveau dossier de création de la ZAC, celle-ci étant située dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay en application de l'article R-102-3 du Code de l'Urbanisme.

L'arrêté préfectoral de création de ZAC sera affiché pendant un mois en mairies et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département (article R*311-5 du Code de l'Urbanisme).